



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E175836 VALABLE JUSQU'AU 08/06/2026

ÉDITÉ LE 30/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/05/2018  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 09/01/2024  
110 010

Raison sociale : AJC BATIMENT  
Sigle : AJC BATIMENT  
2 LES PIERRIES  
77510 VERDELLOT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MEAUX 840143390

Téléphone : 01 64 04 86 34 Fax :  
Portable :

Siret : 840 143 390 00010

Site Internet :

Code NACE : 4399C

E-mail : societe.ajcbatiment@orange.fr

Numéro caisse de congés payés : 2152754

Responsabilité légale :  
MBD77 (952 811 867) / MORIZE JORDAN PRÉSIDENT / DUPONT CEDRIC  
PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 1244000

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 1244000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 37 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/06/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	10/05/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/06/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	11/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/06/2024
o Isolation des combles perdus	11/06/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/06/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.